

L'ANSES reconnaît officiellement l'omniprésence des PFAS

Dossier de la rédaction de H2o
October 2025

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a compilé les informations issues de la littérature scientifique et des bases de données à disposition en septembre 2024 concernant les taux de PFAS dans différents milieux. Ce travail a permis de mettre en évidence la pollution aux PFAS dans différents compartiments que sont l'alimentation, l'air, les poussières, les sols, les milieux aquatiques, les produits de consommation et le sédiment humain. De nombreuses données sont disponibles concernant la présence de PFAS dans l'eau en particulier. 8 PFAS sont quantifiés dans plus de 20 % des analyses d'eau distribuée (PFPeA, PFHxA, PFBA, PFOA, PFOS, PFHxS, PFHpA et PFBS). La compilation des données met en évidence qu'il y a beaucoup moins d'analyses dans l'eau conditionnée (193 échantillons) que dans l'eau distribuée (7 816 échantillons). Générations Futures précise qu'il est également intéressant de regarder les taux de PFAS identifiés dans les produits de consommation tels que les textiles et les cosmétiques. Le PFOA, cancérogène avéré, est ainsi quantifié dans 57 % des analyses de textile et dans presque 60 % des analyses de cosmétiques !

L'ONG regrette que les PFAS polymères n'aient pas été pris en compte dans ce travail tout comme les pesticides, les biocides et les médicaments appartenant à la famille des PFAS. Elle rappelle que plus de 2 300 tonnes de pesticides PFAS ont été achetés en 2023 et vraisemblablement disséminés dans l'environnement. Par ailleurs, le travail de l'ANSES met en évidence, sans surprise, que les données disponibles sont plus nombreuses quand une réglementation est en place : c'est notamment le cas pour les milieux aquatiques et l'alimentation. Dans les compartiments où il n'y a pas de surveillance obligatoire, les données sont parcellaires, ce qui est notamment le cas pour l'air et les poussières. Enfin, concernant la présence de PFAS dans le sédiment humain, aucune étude n'a été réalisée sur les travailleurs français alors qu'ils sont également exposés dans certains secteurs d'activités (industrie chimique, pompiers, etc.).

Le deuxième rapport catalogue les PFAS à inclure dans des stratégies de surveillance afin de mieux documenter leur présence et leurs concentrations dans les différents milieux. Les recommandations de l'ANSES en matière de surveillance vont ainsi bien au-delà de la réglementation actuelle en élargissant le nombre de PFAS à surveiller et les milieux concernés. L'Agence préconise ainsi de surveiller : 5 autres PFAS en plus que ceux déjà réglementés dans l'eau distribuée ; 31 PFAS dans le sédiment humain ; 22 PFAS dans la plupart des aliments et 24 dans les fruits et légumes alors que la réglementation actuelle est également limitée avec seulement 4 PFAS dans les poissons, viandes et œufs. L'ANSES intègre systématiquement le TFA dans ses recommandations avec une surveillance permanente dans l'eau distribuée et à titre exploratoire dans l'alimentation. Il reste cependant qu'aucune information n'est donnée au sujet des boues issues des stations d'épuration alors que celles-ci peuvent pourtant être à l'origine de fortes contaminations dans l'eau distribuée.

Dans la suite de cette publication, Générations Futures demande aux autorités : de mettre en œuvre les recommandations de l'ANSES en matière de surveillance, notamment l'intégration du TFA dans l'ensemble des dispositifs de surveillance ; d'initier une campagne d'analyse des PFAS dans les boues issues des stations d'épuration ainsi que dans les rejets atmosphériques des industries ; de lancer des études épidémiologiques auprès des travailleurs et des riverains de sites de production de PFAS, ainsi qu'à propos des travailleurs exerçant des professions à fort risque d'exposition comme les salariés de l'industrie chimique ou les pompiers ; de soutenir une proposition de restriction universelle des PFAS ambitieuse à l'échelle de l'Union européenne.

Générations Futures - communiqué

ANSES - communiqué

L'avis et les deux rapports relatifs aux composés per- et poly-fluoroalkylés (PFAS) dans différents compartiments : bilan

de la contamination et catÃ©gorisation en vue de leur surveillance - ANSES